



**BNP PARIBAS**

**Dispositions Spéciales de l'Offre Épargne Janvier 2019 Septembre 2019 à Décembre 2019  
Pour les contrats BNP Paribas Multiplacements ou BNP Paribas Multiplacements 2**

**Offre disponible du 2 septembre 2019 au 31 décembre 2019 inclus**

L'offre peut être close à tout moment

Les versements sur les contrats **BNP Paribas Multiplacements** ou **BNP Paribas Multiplacements 2** effectués entre le **2 septembre 2019 et le 31 décembre 2019** inclus bénéficient de frais d'entrée réduits au taux de 1%.

Ces frais réduits s'appliquent :

- au versement initial,
- aux versements complémentaires,
- aux versements réguliers mis en place entre le 2 septembre 2019 et le 31 décembre 2019 inclus.

Ces frais réduits ne s'appliquent plus :

- en cas de modification ou de suspension des versements réguliers puis de remise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- pour tous les versements réguliers mis en place et effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En dehors de la période de l'offre, les frais d'entrée maximum sur versements prévus par la Notice du contrat BNP Paribas Multiplacements ou BNP Paribas Multiplacements 2 s'appliqueront :

- Pour un versement inférieur à 20 000 € : 4,75%
- Pour un versement supérieur ou égal à 20 000 € et inférieur à 75 000 € : 4,00%
- Pour un versement supérieur ou égal à 75 000 € : 3,50%

L'adhérent reconnaît avoir préalablement reçu et pris connaissance des présentes Dispositions Spéciales ainsi que de la Notice du contrat **BNP Paribas Multiplacements** ou **BNP Paribas Multiplacements 2**.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Les supports en unités de compte offrent potentiellement de meilleures performances sur le long terme mais présentent un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Leur valeur n'est pas garantie et évolue à la hausse comme à la baisse en fonction des marchés financiers et/ou immobiliers.

Fait à

le

Signature de l'adhérent/du souscripteur et/ou du(des)  
représentant(s) légal(aux) précédée de la mention  
"lu et approuvé"